

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE

N° ARR372023

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les arrêtés du Maire n° ARR232023, ARR242023, ARR252023, ARR262023, pour interdiction de pénétrer dans les bâtiments et mise en sécurité, procédure urgente,

Considérant la nécessité de mise en sécurité après l'incendie qui a eu lieu le 08 Mai 2023,

ARTICLE 1 :

L'accès aux piétons est interdit à compter du 23 Juin 2023 jusqu'à nouvel ordre :

- sur le passage reliant la place de l'église à la rue Monseigneur Dadolle

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée est mise en place par la commune de Villemontais.

ARTICLE 3 : Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 23 Juin 2023

Le Maire,

Marie Françoise GAUME


